

11

**COMPTE-RENDU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le trois octobre à 20 heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de POMMEUSE, légalement convoqué en date du 19 septembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Joël DUCEILLIER, Maire.

**Présents :** MM. Joël DUCEILLIER, Jean-Pierre DARDANT, Patrick VILLOINGT, Brigitte RESENDE, Jean-Jacques HERRGOTT, Ghislaine MARLIAC, Michel DELHOMMEAU, Franck BONNASSIEUX, Sylvie VESIER, Lysiane FINOT, Jérôme VINCENT.

**Absents ayant donné pouvoir :** MM. David LAURELUT, qui a donné pouvoir à Joël DUCEILLIER, Sandra MAS, qui a donné pouvoir à Jean-Pierre DARDANT.

**Absents excusés :** MM. Corinne HOMMERY, Xavier Blin, Christine FEUILLET, Louise MICHENAUD, Céline CHEVREMONT.

**Secrétaire de séance :** Jean-Jacques HERRGOTT.

Le compte rendu de la séance du 7 août 2019 est approuvé.

**2019-17 - Projet de périmètre d'une communauté d'agglomération issue de la fusion de la CA Coulommiers Pays de Brie et de la CC du Pays Créçois**

Vu l'arrêté préfectoral 2019/DRCL/BLI/n° 70 du 5 juillet 2019 portant projet de périmètre d'une communauté d'agglomération issue de la fusion de la CA Coulommiers Pays de Brie et de la CC du Pays Créçois,  
Après la présentation réalisée par MM. Pezzetta, Président et Jacotin, 1<sup>er</sup> Vice-Président,

Le Conseil municipal, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à 9 voix pour et 4 abstentions,

**ÉMET** un avis favorable au projet de périmètre d'une communauté d'agglomération issue de la fusion de la CA Coulommiers Pays de Brie et de la CC du Pays Créçois,

**APPROUVE** les statuts annexés de la future communauté d'agglomération,

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'application de la présente délibération.

**2019-18 Extension du périmètre du S2e77 sur la totalité du territoire de la CC Bassée Montois (CCBM)**

Considérant la prise de compétence EAU de la CCBM au 01/01/2019 et la délibération du 2 juillet 2019 exprimant leur souhait d'être membre du syndicat S2e77,

Vu la délibération N° 73-2019 du syndicat S2e77 approuvant l'extension de périmètre,

Le Conseil municipal, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** l'extension de périmètre du S2e77.

**2019-19 Reconduction du dossier de demande de subvention déposé au titre de la DETR 2019 pour l'année 2020**

Vu la délibération n° 2018-58 sollicitant l'attribution d'une subvention au titre de la DETR 2019 pour la rénovation et l'extension de la cantine scolaire,

Vu le courriel de la Sous-Préfecture de Meaux en date du 26 juillet 2019 portant information de la réponse négative à la demande de subvention au titre de la DETR 2019.

Le Conseil municipal, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de reconduire le dossier susvisé, en l'état, au titre de la DETR 2020.

**2019-20 Demande de subvention au titre de la DSIL pour 2020**

Monsieur le Maire expose que les précédentes demandes de subvention, au titre de la DSIL 2018 et de la DETR 2019 n'ayant pas abouties, il est prudent de solliciter plusieurs fonds afin d'éviter de perdre une année supplémentaire en cas de nouveau rejet de la demande de subvention au titre de la DETR 2020.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 648 185 euros HT.

Il propose de déposer une demande de subvention au titre de la DSIL, auprès des services de l'État et présente le projet de plan de financement suivant :

- Subvention au titre de la DSIL (648 185 € X 80%).....518 548 € ;

- Autofinancement sur fonds propres ..... 129 637 € ;
- Autofinancement de la TVA sur fonds propres ..... 129 637 € ;
- Le Conseil municipal, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE l'aide financière de l'État, au titre de la DSIL ;

ARRETE les modalités de financement, telles que définies ci-dessus ;

APPROUVE le projet de rénovation et d'extension de la cantine scolaire, tel que défini ci-dessus ;

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au budget 2020 ;

S'ENGAGE à commencer les travaux dès la notification de l'arrêté attributif de subvention ;

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux dès l'accord de subvention.

### 2019-21 Décision modificative budgétaire n° 1

Vu le projet de décision modificative budgétaire n° 1 pour l'année 2019,

Le Conseil municipal, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la DMB n°1 pour 2019 telle qu'elle est présentée ci-dessous,

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-615221 : Entretien et réparations bâtiments publics	2,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>2,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-739221 : FNG IR	0,00 €	2,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>2,00 €</b>	<b>2,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2031 : Frais d'études	0,00 €	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>25 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>25 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>25 000,00 €</b>	<b>25 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

### 2019-22 Création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, Considérant que le poste d'adjoint administratif à temps non-complet, pour une durée hebdomadaire de service de 24 heures 30, créé le 30 mai 2018, n'est pas suffisant pour assurer correctement le fonctionnement administratif du service scolaire et notamment le fonctionnement de la régie de recette correspondante, Monsieur le Maire propose de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet. Il précise que le poste à temps non-complet sera supprimé, dès que l'avis du comité technique sera recueilli et que l'agent occupant ce poste sera nommé sur le poste créé.

Le Conseil municipal, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à 12 voix pour et 1 abstention,

DECIDE la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019.

### 2019-23 Destruction des nids de frelons asiatiques - participation financière

Considérant la nécessité de lutter contre la prolifération du frelon asiatique, Monsieur le Maire propose de participer financièrement à la destruction des nids de frelon asiatiques.

Le Conseil municipal, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de participer, à hauteur de 50 %, aux frais de destruction des nids de frelons asiatique supportés par les particuliers, avec un plafond fixé à 75,00 €, sur présentation de la facture acquittée.

**2019-24 Demande de subvention pour les voyages scolaires 2019/2020**

Vu le courrier de demande d'aide pour le financement des voyages scolaires pour 2019/2020,

Le Conseil municipal, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'attribuer une subvention d'un montant de 10 500,00 €, au titre du budget 2020, à la coopérative scolaire pour participer au financement des projets de voyages scolaires, programmés au printemps 2020,

**DIT** que cette dépense sera inscrite au compte 65738 du budget 2020.

Le secrétaire de séance,  
Jean-Jacques HERRGOTT

